

# Compte-rendu de la Réunion de Bureau du 23/11/2018

## Comité Limousin-Périgord

**Membres du bureau présents:** Lucette DELMAS, Gérard DUMET, Lionel FILET, Sylvie GAUTRON, Eliane GIBEAU, Christiane GOUTTARD, Monique LAURENT.

**Membres du bureau absents:** Jean-Pierre POULIQUEN

**Ordre du jour:**

1. Date du prochain CA
2. Qualification des Championnats:  
Verdiam : Vu les nouvelles règles de qualification, sur quelle épreuve se base-t-on ?  
Promotion : garde-t-on le même système qu'actuellement ?
3. Arbitrage : Comment organise-t-on l'arbitrage pour les compétitions fédérales ? Qui nomme les arbitres ? Défraiement des arbitres.
4. Cahier des charges pour les festivals organisés par le Comité et attribution des Festivals d'automne
5. Organisation des semaines de Simultanés
6. Concours scolaire
7. Point trésorerie et Licences

\*\*\*\*\*

### 1. Date du prochain CA

15 juin 2019 à Siorac      CA le matin  
TH2 (Sarlat) l' AM

### 2. Qualification des Championnats

VERDIAM : on se base sur l'épreuve Verdiam, dans l'ordre du classement national  
PROMOTION : sur le simultané Mondial

### 3. Arbitrage

- Qui nomme les arbitres ? Les clubs organisateurs qui feront remonter leurs besoins au Comité (Christiane GOUTTARD) Privilégier l'arbitrage de proximité en fonction des besoins.
- Défraiement : les arbitres du comité seront défrayés par le comité, par rapport au centre le plus près de leur club, sauf lorsque les arbitres sont désignés par la responsable de l'arbitrage du comité. Il faudrait que les clubs fassent remonter leurs besoins en arbitrage, la semaine précédant la compétition, la responsable de l'arbitrage palliera alors aux besoins exprimés.

### 4. Cahier des charges pour les festivals organisés par le Comité

29/30 Juin 2019 Périgueux  
19/20 Octobre 2019 Eymoutiers  
27/28 Juin 2020 Périgueux  
17/18 Octobre 2020 St Junien

Le samedi TH2 en PO servant de base pour le championnat régional (organisé par le comité ) l'arbitrage sera assuré par les membres du bureau du Comité sauf pour ceux qui souhaitent jouer.

Le dimanche TH3 en multiplex

Les festivals sont co-organisés par le comité et les clubs locaux. Toutes les dépenses et recettes du festival seront comptabilisées avant partage des bénéfiques à part égale entre les clubs et le Comité.

Pour les repas, si le club local organise les repas, il les prend complètement à sa charge. Par ailleurs, le comité prend à sa charge le repas des arbitres, à concurrence de 15€ maximum sur présentation d'un justificatif.

Le club organise les deux goûters, le café du dimanche matin ainsi que l'apéro du dimanche soir.

Le comité s'occupe des inscriptions des parties, ainsi qu'éventuellement des repas et des récompenses.

## 5. Organisation des semaines de simultanés

MARS 2019 Collonges arbitrage : Lucette DELMAS, JP POULIQUEN, JP GARCIA, Christiane GOUTTARD, Gérard DUMET, Monique LAURENT

OCTOBRE 2019 Singleyrac arbitrage : Lucette, JPierre, JP Paul, Christiane et Lionel  
Plus de séjour à Eygurande

## 6. Concours scolaire

Lancé, en cours, en attente de récupération des feuilles de jeu

## 7. Point trésorerie et Licences

277 renouvellements à ce jour

Bilan comptable +980€ mais les plus grosses dépenses sont pour la fin de l'année

Le club de St Junien demande une subvention pour l'achat d'un ordinateur : montant accordé 150€.

Le club de Périgueux demande une subvention pour l'achat d'une imprimante : 50€ accordés  
Stage d'arbitrage organisé par Christiane pour St Astier et Sorges pris en charge  $\frac{1}{2}$  club  $\frac{1}{2}$  comité.

Frais de Christiane par le comité.

L'Assemblée Générale aura lieu le dimanche 8 Septembre 2019 à Gardonne avec un TH2 en paires l'après-midi.

\*\*\*\*\*